

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Groupes électrogènes marins	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3089-14G094/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client F3089-14G094	Date 2015-03-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCN-006-16387	
File No. - N° de dossier QCN-4-37338 (006)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-05-11	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lamarre, Jacynthe	Buyer Id - Id de l'acheteur qcn006
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2776 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F3089-14G094

File No. - N° du dossier

QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le but de cette modification est d'inclure les clauses et conditions ainsi que les annexes A et B de la demande de proposition qui sont manquantes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Contrat de défense
- 6.12 Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B – Fixation du prix

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est détaillé dans l'Annexe A - Besoin.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La soumission technique devrait être accompagnée de la documentation technique prouvant la conformité du produit demandé à l'annexe B.

Les soumissionnaires devraient inclure avec leurs soumissions le « Tableau de conformité technique » de la Partie 4, article 4.1.1.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Clause du *Guide des CCUA* C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Exigences obligatoires préalables à l'attribution du contrat.

	Description	Remplie et joint
1	Attestation « approuvé marin » pour le produit offert, selon article 3.1 de l'annexe A.	
2	Certificat de conformité environnementale pour le produit offert, selon article 3.3 de l'annexe A.	
3	Certification ISO 9001 ou équivalent pour le produit offert, selon article 3.11 de l'annexe A.	
4	Attestation de revendeur autorisé à faire la vente et la maintenance du produit offert, selon article 4.1 et 4.2 de l'annexe A.	

4.1.1.2 Tableau de conformité technique

Note: Le soumissionnaire devrait indiquer, pour chacun des critères, si le groupe électrogène proposé s'y conforme ou non, en cochant la case appropriée. Le soumissionnaire devrait clairement démontrer comment le système proposé rencontre chacun des critères. Lorsqu'il faut rappeler d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de fournir la documentation descriptive du produit offert et de donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

TABLEAU DE CONFORMITÉ TECHNIQUE				
Achat de quatre (4) groupes électrogènes marins				
		Conforme		Description / Références
		Oui	Non	
1. Caractéristiques électriques :				
a.	Puissance principal minimum: 5 kW			
b.	Cycle : 60 Hz.			
c.	Phase : 1 phase			
d.	Voltage minimum: 120 Volts			

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLEAU DE CONFORMITÉ TECHNIQUE				
Achat de quatre (4) groupes électrogènes marins				
		Conforme		Description / Références
		Oui	Non	
e.	Ampérage : 40 à 50 A.			
f.	Vitesse de rotation maximum: 3 000 RPM			
2. Dimensions :				
a.	Longueur maximum: 665 mm			
b.	Largeur maximum: 515 mm			
c.	Hauteur maximum: 525 mm			
d.	Poids maximum. à sec: 170 kg			
3. Les groupes électrogènes doivent:				
3.1	être approuvé marin par une société de classification avec qui Transports Canada a conclu un accord officiel (exemple Lloyds Register Marine);			
3.2	avoir les branchements : d'entrée et de sortie du carburant, de l'eau de mer, de l'alimentation de la batterie et des gaz d'échappement dans le côté droit du boîtier pour permettre l'installation dans l'espace restreint de l'embarcation (680mm x 530mm x 540mm);			
3.3	avoir un certificat de conformité environnementale de l'Agence de protection de l'environnement (EPA - Environmental Protection Agency) avec la norme minimale Tier 4;			
3.4	avoir un interrupteur de démarrage avec préchauffage d'ignition;			
3.5	avoir un moteur à carburant diesel No 2, 4 temps avec un minimum de 2 cylindres avec démarreur et alternateur/chargeur à 12 Volts;			
3.6	avoir un niveau de bruit maximum à pleine charge de 71 dB(A) mesuré à 1 mètre;			
3.7	avoir un panneau de visite frontal donnant accès à : pompe à l'eau de mer, remplissage d'huile, filtre à carburant et à l'huile et niveau d'huile, drain d'huile, drain du liquide de refroidissement, orifice pour l'extinction de feu et filtre à carburant;			

TABLEAU DE CONFORMITÉ TECHNIQUE				
Achat de quatre (4) groupes électrogènes marins				
		Conforme		Description / Références
		Oui	Non	
3.8	<ul style="list-style-type: none"> a) avoir un régulateur électronique qui maintient le contrôle de la fréquence isochrome et régularise parfaitement la tension pour répondre aux besoins d'alimentation de qualité des appareils numériques et des ordinateurs; b) avoir une variation de fréquence maximum : +/- 0,5% et une variation de tension : +/- 1,5%. 			
3.9	<ul style="list-style-type: none"> a) avoir un système de surveillance et d'arrêt automatique autonome à distance avec un minimum de 25 pieds de fil pour lire le diagnostic de : la tension de la batterie, haute température d'eau douce, haute température d'échappement, basse pression d'huile, survitesse et de haut voltage, arrêt de lancement du démarreur, arrêt d'écoulement d'eau de mer; b) avoir un témoin lumineux de fonctionnement; c) avoir une commande numérique à distance, pour voir la tension et la fréquence de l'alimentation CA; d) avoir un bouton d'arrêt et de mise en fonction du moteur; e) Un compteur d'heure. 			
3.10	avoir une pompe d'amorçage de carburant diesel avec capacité de levage d'un minimum de 1,22 m.;			
3.11	être conçu et fabriqué dans des installations certifiées ISO 9001 ou normes équivalentes.			
4. Le fournisseur doit :				
4.1	être un revendeur autorisé du fabricant;			
4.2	avoir un ou des techniciens formé(s) et approuvé(s) par le fabricant;			

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLEAU DE CONFORMITÉ TECHNIQUE				
Achat de quatre (4) groupes électrogènes marins				
		Conforme		Description / Références
		Oui	Non	
4.3	être capable de fournir des pièces de rechange dans un délai maximum de 72 heures;			
4.4	être capable de fournir du soutien technique en français, du service d'entretien et de réparations mécanique et électrique approuvé par le fabricant, sur la route et en atelier.			

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* A0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir quatre (4) groupes électrogènes marin, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le paragraphe 9 « Garantie » du document 2010A, Conditions générales – biens (complexité moyenne), est modifié comme suit :

Supprimer : 12 mois

Insérer : 24 mois

6.4 Durée du contrat

La période du contrat est de la date du contrat jusqu'à l'acceptation des biens par le Canada

6.4.1 Date de livraison *(sera complété au moment de l'octroi)*

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jacynthe Lamarre
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 418-649-2776
Télécopieur : 418-648-2209
Courriel : jacynthe.lamarre@tpsgc-pwsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (à être rempli à l'octroi du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur sera:

Nom: _____

Titre: _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – Prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme *précisé dans l'annexe B*, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés:

Rendu droits acquittés (DDP), Pêches et Océans Canada – Garde côtière canadienne, 850, route de la Mer, Mont-Joli, Qué. Canada, G5H 3Z4, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.7 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être faites pour le compte de:

DFOinvoicing-MPOfacturation@dfo-mpo.gc.ca

Écrire le nom de la personne contact;
Michelle Turcotte – Tél. 418 648-5930

Une copie électronique doit être transmise à l'Autorité contractante.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Fixation du prix;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurances

ANNEXE A - Besoin

Fournir et livrer pour le ministère des Pêches et Océans Canada / Garde côtière canadienne, quatre (4) groupes électrogènes marins pour remplacer ceux dans quatre (4) embarcations du Service Hydrographique du Canada : GARROT, MERLU, GUILLEMOT et KRILL. Les groupes électrogènes seront installés dans un espace restreint mesurant 680 mm x 530 mm x 540 mm.

Les groupes électrogènes doivent être conformes aux spécifications minimales suivantes :

1. Caractéristiques électriques:

- a. Puissance principale minimum (Prime Power): 5 KW
- b. Cycle: 60 Hz.
- c. Phase: 1 Phase.
- d. Voltage minimum : 120 Volts.
- e. Ampérage: 40 à 50 A.
- f. Vitesse de rotation maximum: 3 000 RPM

2. Dimensions:

- a. Longueur maximum: 665 mm.
- b. Largeur maximum: 515 mm.
- c. Hauteur maximum. : 525 mm.
- d. Poids maximum à sec: 170 Kg

3. Les groupes électrogènes doivent :

1. Être approuvé marin par une société de classification avec qui Transports Canada a conclu un accord officiel (exemple Lloyds Register Marine).
2. avoir les branchements : d'entrée et de sortie du carburant, de l'eau de mer, de l'alimentation de la batterie et des gaz d'échappement dans le côté droit du boîtier pour permettre l'installation dans l'espace restreint de l'embarcation (680mm x 530mm x 540mm).
3. Avoir un certificat de conformité environnementale de l'Agence de protection de l'environnement (EPA, Environmental Protection Agency) avec la norme minimale Tier 4.
4. Avoir un interrupteur de démarrage avec préchauffage d'ignition.
5. Avoir un moteur à carburant Diesel No2, 4 temps avec un minimum de 2 cylindres avec démarreur et alternateur/chargeur à 12 Volts.
6. Avoir un niveau de bruit maximum à pleine charge de 71 dB(A) mesuré à 1 mètre.
7. Avoir un panneau de visite frontal donnant accès à : pompe à l'eau de mer, remplissage d'huile, filtre à carburant et à l'huile et niveau à d'huile, drain d'huile, drain du liquide de refroidissement, orifice pour l'extinction de feu et filtre à carburant.
8. Avoir un régulateur électronique qui maintient le contrôle de la fréquence isochrone et régule parfaitement la tension pour répondre aux besoins d'alimentation de qualité des appareils numériques et des ordinateurs. Avoir une variation de fréquence maximum : +/- 0,5% et avoir une variation de tension : +/- 1,5%.
9. Avoir un système de surveillance et d'arrêt automatique autonome à distance avec un minimum de 25 pieds de fil pour lire le diagnostic de : la tension de la batterie, haute température d'eau

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

-
- douce, haute température d'échappement, basse pression d'huile, survitesse, haut voltage, arrêt de lancement de démarreur, arrêt d'écoulement d'eau de mer. Un témoin lumineux de fonctionnement. Une commande numérique à distance, pour voir la tension et la fréquence de l'alimentation CA. Un bouton d'arrêt et de mise en fonction du moteur. Un compteur d'heure.
10. Avoir une pompe d'amorçage de carburant diesel avec capacité de levage d'un minimum de 1,22m.
 11. Être conçu et fabriqué dans des installations certifiées ISO 9001 ou normes équivalentes.

4. Le fournisseur doit:

1. être un revendeur autorisé du fabricant;
2. avoir un ou des techniciens formé(s) et approuvé(s) par le fabricant;
3. être capable de fournir des pièces de rechange dans un délai maximum de 72 heures;
4. être capable de fournir en français du soutien technique, du service d'entretien et de réparations mécanique et électrique approuvé par le fabricant, sur la route et en atelier.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F3089-14G094/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcn006

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F3089-14G094

File No. - N° du dossier
QCN-4-37338

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B - Fixation du prix

Item	Description	Qté	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Groupes électrogènes marins, tel que décrit à l'annexe A.	4	\$	\$
TOTAL :				\$

*Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus, s'il y a lieu.

Préciser la marque : _____

Préciser le numéro de produit : _____

Meilleure date de livraison:

Bien que la livraison des quatre (4) groupes électrogènes soit demandé pour le ou avant le :

- 11 juin 2015 pour une quantité de deux (2), la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____,
quantité offerte : _____
et
- 11 juillet 2015 pour deux (2) de plus, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____,
quantité offerte : _____